

REGLEMENT

PRIX REGIONAL de la QUALITE et de la PERFORMANCE 2008

Provence Alpes Côtes d'Azur



Article 1 : Le Prix Français de la Qualité et de la Performance

Le Prix Français de la Qualité a été créé en 1992 par le Ministère chargé de l'Industrie et le Mouvement Français pour la Qualité

Il est aujourd'hui rebaptisé "**Prix Français de la Qualité et de la Performance**" et basé sur le modèle d'Excellence EFQM

C'est dans le cadre de ce challenge national que sont organisés les concours régionaux et le **Prix de la Qualité et de la Performance PACA 2008**

Article 2 : Le Prix de la Qualité et de la Performance PACA 2008

Le concours est ouvert **aux entreprises privées** : PME PMI, filiales de groupes, associations

aux entités du secteur public : établissements de services (santé, enseignement, social,...), administrations, Collectivités Territoriales

- de tout secteur d'activité
- implantées en Provence Alpes Côte d'Azur
- d'effectif inférieur à 500 personnes
- souhaitant soutenir leur démarche d'amélioration de la Performance (qu'elles soient certifiées ou non)
- dotées d'une autonomie managériale
- n'étant pas en situation de difficulté structurelle

Article 3 : Candidature au "PRQP 2008"

Les entités souhaitant participer au concours devront faire acte de candidature **avant le vendredi 19 avril 2008**

à l'aide du formulaire d'engagement au
Secrétariat du PRQP 2008 – MFQ PACA

à l'attention du Président du MFQ Var

Mairie de Toulon – Direction achats

257 avenue de claret

83200 TOULON

ou par courriel prqp08@gmail.com

Elle auront à acquitter les droits d'inscription s'élevant à :
1000 euros TTC effectif inférieur à 100 personnes
1500 euros TTC effectif supérieur à 100 personnes

Elles deviendront adhérentes du MFQ PACA

Article 4 : Modalités de participation

Le dirigeant et le responsable du dossier du concours sont conviés à 3 journées de formation au référentiel EFQM, en avril et mai 2008. Les entreprises bénéficient également d'une ½ journée de soutien, si elles le souhaitent

Les entités candidates documentent un dossier présentant leurs pratiques de management en réponse au questionnement du référentiel du PRQP

Ce dossier, réalisé sur papier libre, n'excédant pas 40 pages, sera communiqué en 4 exemplaires au secrétariat du PRQP 2008 **avant le vendredi 18 juillet 2008**

Article 5 : Evaluation des dossiers

Le déroulement est le suivant :

- Examen du dossier par une équipe de 3 experts expérimentés. L'évaluateur senior est qualifié EFQM
Un séminaire d'harmonisation des évaluations garantit la plus faible dispersion des cotations
- Visite sur site en fonction d'un niveau éligible. L'objectif est de valider l'examen du dossier
Cette visite sur site n'est pas un audit.
- Analyse des évaluations définitives des dossiers de candidature par le Comité des experts seniors en vue de la présentation au jury
- La délibération en final du jury afin de déterminer le palmarès

Article 6 : Jury et critères d'appréciation du Jury

Le jury est composé des partenaires du PRQP 2008 (Etat, Région, Parrain du Prix, MFQ PACA) et d'entreprises fortement impliquées dans le domaine de la Qualité

le jury se conforme aux cotations données par les experts. Cependant il prend en compte selon le secteur d'activité :

- l'engagement des dirigeants et de l'implication du personnel dans la démarche de performance
- la pertinence et l'efficacité des approches pour construire et améliorer le système de management
- l'exemplarité et les performances obtenues vis-à-vis de la satisfaction des clients et des parties prenantes

Les décisions du jury (prises à la majorité simple de ses membres) sont sans appel

Article 7 : Récompenses

Le concours donne lieu à l'attribution de plusieurs Prix Qualité et Performance PACA et mentions spéciales, sur proposition du jury

Les lauréats du Prix de la Qualité et de la Performance PACA 2008 pourront se prévaloir de leur distinction sur leurs documents commerciaux, en respectant la charte graphique qui leur sera remise

Article 8 : Obligations mutuelles

- Les entités participantes acceptent le présent règlement lors de l'engagement de candidature signée par le dirigeant
- Les lauréats s'engagent à communiquer avec le MFQ PACA sur leur démarche de performance à partir d'informations qu'ils auront préalablement validées
- Les évaluateurs et les animateurs du Prix respectent la stricte confidentialité relative aux informations données par les participants
Le jury est tenu au secret des délibérations
- Les candidats auront, à l'issue de la remise des prix, un retour sur l'évaluation de leur dossier sous forme de rapport succinct commenté par un référent évaluateur